

Housing First au Luxembourg

Document de travail de l'Atelier Sans-Abrisme au sein du GT Logement FEDAS

Table des matières

1. Introduction.....	1
2. Définition du public cible.....	2
3. Les principes fondamentaux du Housing First	2
4. Spécificités du modèle luxembourgeois.....	3
4.1 Un marché du logement extrêmement tendu	3
4.2 Le cadre réglementaire et la loi ASFT	4
4.3 La gestion financière forcée ?	4
5. L'accompagnement social au sein du Housing First.....	4
5.1 Le maintien dans le logement	5
5.2 La santé et le bien-être.....	5
5.3 L'inclusion sociale	6
6. Analyse des besoins.....	6
6.1 Proposition de clé du personnel.....	6
6.2 Le besoin de logements adaptés	7
6.3 Le besoin de séparer l'accompagnement social de la gestion du logement.....	8
6.4 Les limites actuelles d'une analyse des besoins.....	8
7. Pistes de développements pour le Housing First au Luxembourg	9
7.1 Un cadre réglementaire pour le Housing First	9
7.2 Un plaidoyer (prudent) pour un « Label Housing First ».....	9
8. Un appel au dialogue structuré.....	10
Sources	11

1. Introduction

Le concept Housing First (HF) part du principe que le logement est un droit fondamental et que chaque personne mérite un « chez soi » pour pouvoir vivre en dignité et avec la plus grande autonomie possible. Cette approche est donc ancrée dans une forte base éthique et elle est innovante dans la mesure où elle inverse l'approche traditionnelle du modèle en escalier. La mise à disposition d'un logement en premier lieu, avant de travailler sur des objectifs médico-psycho-sociaux, et ce sans contrainte de coopération au niveau de l'accompagnement social, rompt avec la tradition de devoir prouver de « mériter » l'aide et surtout la mise à disposition d'un logement. L'approche Housing First s'inscrit donc dans une logique réellement bas-seuil et dans le courant anti-paternaliste du travail social moderne.

D'un point de vue économique, le Housing First peut aussi présenter une alternative intéressante en termes de « cost effectiveness » dans le domaine du sans-abrisme puisque le Housing First réduit les prises en charge du public cible par des services d'urgence divers¹.

Ce document vise à proposer un cadre conceptuel pour le Housing First au Luxembourg, qui respecte les caractéristiques de son public cible, le fonctionnement du secteur social, ainsi que les caractéristiques du marché du logement au Luxembourg. L'objectif est d'adhérer à l'approche Housing First tout en s'adaptant aux défis spécifiques du contexte luxembourgeois.

Le document a été élaboré au sein de l'Atelier Sans-Abrisme de la Fédération des acteurs du secteur social au Luxembourg (FEDAS Luxembourg), de manière collaborative avec la participation de tous les acteurs qui gèrent actuellement² ou prévoient de réaliser des projets Housing First au Luxembourg ainsi que d'autres acteurs actifs dans le domaine du sans-abrisme et l'exclusion sociale liée au logement.

Le document propose une définition du public cible pour les projets Housing First au Luxembourg et énonce les principes fondamentaux du Housing First pour ensuite analyser quelques spécificités du modèle et du contexte luxembourgeois. Ensuite, l'accompagnement social au sein du Housing First est décrit pour procéder de suite avec une analyse des besoins. Le document se termine par des pistes de développement proposées par le GT Logement FEDAS et un appel au dialogue structuré entre les acteurs clés.

2. Définition du public cible

La définition suivante a été élaborée par les participants de l'Atelier Sans-Abrisme :

« Housing First est destiné à un public constitué de personnes majeures sans-abri, sans logement ou mal logées, hautement vulnérables sur les plans de la santé physique et/ou mentale et/ou des assuétudes. Les personnes concernées se caractérisent également par l'absence de relations familiales et sociales stables ainsi qu'une difficulté prononcée d'avoir recours à leurs ressources et compétences personnelles. Elles présentent un besoin d'accompagnement médico-psycho-social intensif dans des domaines de vie multiples. »

Explications supplémentaires :

- Des familles avec enfants mineurs ne peuvent pas être accueillies en Housing First à cause de la législation sur la protection de la jeunesse.
- Le seul critère d'âge est d'avoir atteint la majorité. Bien que le REVIS (en vue du paiement de loyer) n'est accessible qu'à partir de l'âge de 25 ans, le public cible âgé entre 18 et 24 ans peut bénéficier d'autres soutiens financiers leur permettant ainsi de payer le loyer dans le cadre du Housing first.
- Une particularité du Housing First au Luxembourg est l'inclusion des personnes mal logées, ceci dans une optique de prévention.

3. Les principes fondamentaux du Housing First³

1. Le logement en tant que droit humain

Le logement est un droit fondamental fondé dans l'indivisibilité et l'universalité de la dignité humaine qui ne doit pas être « mérité ».

¹ Pour plus d'infos sur le sujet : Bayenet et al. (2022)

² Mars 2023

³ Cf. « Guide sur le logement d'abord en Europe » (Pleace, 2016) https://housingfirsteurope.eu/wp-content/uploads/2021/12/HFG_FR_full_digital.pdf

2. Choix et contrôle par les usagers des services

La promotion de l'autodétermination de la personne est centrale et son avis est respecté dans la fréquence et la nature des services d'accompagnement offerts.

3. Séparation du logement et du traitement

Le traitement d'une maladie et/ou d'une addiction n'est pas une condition pour l'accès à un logement, ni pour son maintien.

4. Services d'accompagnement orientés vers le « rétablissement »

Sans en faire une contrainte, les acteurs sociaux soutiennent les bénéficiaires par tous les moyens possibles pour augmenter leur bien-être et promouvoir leur rétablissement aux niveaux de la santé physique et mentale ainsi que leur inclusion sociale. L'accompagnement se caractérise par une approche holistique de soutien dans des multiples domaines de vie, afin d'augmenter la résilience et la capacité pour l'auto-développement, donc de rétablissement de la personne.

5. Réduction des risques

L'approche de la réduction des risques considère que la personne, sa consommation d'alcool ou de drogues et son contexte de vie sont liés de manière complexe et que l'abstinence n'est pas la solution « sine non qua » pour toutes les personnes. L'accompagnement se base plutôt sur l'identification des comportements de la consommation qui produisent le plus de dégâts physiques et/ou psychologiques et le soutien pour changer ces comportements afin de réduire les risques.

6. Un engagement actif sans coercition

Ce concept se base sur un travail social assertif et motivationnel sans pour autant essayer d'influencer les décisions de manière agressive ou de coércer les usagers. Cette manière de travailler demande une formation et une attitude professionnelle solides du personnel et exige souvent une longue période pour construire une relation de confiance entre usager et professionnel accompagnant.

7. La personne est au centre de l'accompagnement

Ce principe décrit la qualité de l'accompagnement en Housing First qui crée, adapte et construit des solutions autour des besoins de la personne au lieu d'adapter les besoins de la personne à des solutions prédéfinies.

8. Souplesse de l'accompagnement proposé aussi longtemps que de besoin

L'accompagnement dans le cadre du Housing First s'adapte au rythme des usagers et peut être continué, si souhaité par ces derniers, au-delà de l'hébergement de la personne dans un logement Housing First, donc en cas de déménagement, d'expulsion ou si l'utilisateur renonce au logement par sa propre volonté.

4. Spécificités du modèle luxembourgeois

4.1 Un marché du logement extrêmement tendu

- Les prix en hausse constante et le manque flagrant de logements sociaux, abordables ou à coûts modérés, ne sont que deux exemples des réalités du marché du logement au Luxembourg qui rendent l'accès au logement difficile aux personnes vulnérables et aux associations du secteur social d'acquérir des logements adaptés pour des projets Housing First et de bas seuil. La stratégie actuelle pour le développement du parc de logements, spécifiquement dédiés au Housing First, est insuffisante et doit être révisée et développée.
- Dans le concept Housing First, le contrat de bail est idéalement signé entre le propriétaire et l'occupant dans l'approche de la plus grande autonomie et auto-détermination possible. Dans la situation actuelle, les mises à disposition de logements de propriétaires privés sont rares. Souvent, le seul argument convaincant pour les propriétaires est que l'association prend en charge l'entretien

de l'appartement et offre des garanties au propriétaire quant au paiement des loyers. Ceci est un aspect où le modèle luxembourgeois, s'il veut offrir le plus grand nombre de logements Housing First possible, ne pourra donc que diverger du concept Housing First idéal en concluant les contrats de bail entre le propriétaire et le gestionnaire.

4.2 Le cadre réglementaire et la loi ASFT

- Un cadre réglementaire spécifique au niveau national pour le Housing First fait actuellement défaut.
- Les projets Housing First sont financés et réglementés par la loi ASFT. Cette loi n'a cependant pas d'agrément spécifique, qui prend en compte les spécificités en termes de besoin d'accompagnement pour le Housing First.

4.3 La gestion financière forcée ?

- À la base, soumettre l'usager à une gestion financière forcée ne correspond pas au concept Housing First. Cependant, œuvrant dans un marché du logement au prix très élevés, et au sein duquel les contrats de bail sont établis entre les propriétaires et les gestionnaires (cf. point 1 de ce chapitre), ces derniers cherchent à minimiser le risque financier lié à l'activité Housing First. Pour le Housing First au Luxembourg, un compromis doit donc être trouvé pour promouvoir l'autonomie de l'usager, sans exposer le gestionnaire à un risque financier démesuré.

5. L'accompagnement social au sein du Housing First⁴

Destiné à un public hautement vulnérable aux problématiques multiples sur les plans médico-psycho-sociaux (cf. définition du public cible), l'accompagnement social dans le Housing First est complexe et intensif. Il est important de distinguer différents axes de l'accompagnement qui requièrent différentes ressources et différentes compétences de la part des professionnels. Le « Guide sur le logement d'abord en Europe » définit l'accompagnement au sein du Housing First comme suit :

« L'accompagnement dans le cadre du logement d'abord est axé sur le **maintien dans le logement**, sur la **promotion de la santé et du bien-être**, sur le **développement du soutien social**, sur l'**intégration dans l'environnement social** et sur la **participation à des activités enrichissantes**. Le logement d'abord propose ces services en faisant appel à des **équipes pluridisciplinaires** et/ou à différentes formes de services de **gestion intensive des cas**. Des **équipes mobiles** proposent ces services aux usagers des services de logement d'abord en leur rendant visite à domicile, ou quelquefois dans un lieu déterminé de commun accord comme un café, par exemple. » (Pleace 2016, p.39)

Pour comprendre les besoins en accompagnement du public cible, les trois axes principaux sont développés davantage par la suite.

⁴ Ce chapitre se base sur Pleace (2016, p. 38-48).

5.1 Le maintien dans le logement

Le maintien dans le logement est un axe spécifique de l'accompagnement en Housing First à cause des profils du public cible. Beaucoup d'usagers n'ont pas eu de « chez soi » pendant longtemps avant de se loger en Housing First. Ceci signifie aussi que souvent des gestes journaliers pour le maintien d'ordre et de salubrité du logement ainsi que les règles et conventions de co-voisinage doivent, partiellement ou intégralement être réappries. Le schéma ci-dessous présente différents aspects de l'accompagnement proposé, focalisés sur le maintien dans le logement.



Figure 1: L'accompagnement proposé pour le maintien dans le logement. Source: Pleace (2016), p. 41

5.2 La santé et le bien-être

L'accompagnement qui vise la santé et le bien-être peut s'avérer complexe dans le cadre du Housing First.

Ainsi, avant tout, les professionnels doivent évaluer si les besoins de la personne sont encore gérables dans le contexte Housing First ou si la personne a besoin d'une prise en charge dans une institution stationnaire qui offre la possibilité d'observation constante (par exemple pour des personnes suicidaires, en crise psychiatrique aigüe ou en état de maladie grave).

La panoplie des services offerts dans le cadre de l'accompagnement « santé et bien-être » peut englober des services psychiatriques et de santé mentale, des services d'addictologie, des services cliniques et liés aux soins personnels, de l'ergothérapie ainsi que des conseils et de l'information. L'accompagnement doit être disponible 24/7 pour les usagers à besoins élevés, ce qui nécessite donc une mise en place d'un service d'astreinte.

Enfin, l'organisation de cet accompagnement doit se baser sur une clé de personnel assez élevée ainsi qu'une complémentarité de professions et de compétences. Actuellement, il existe deux approches reconnues au niveau européen :

- La gestion intensive des cas (ICM-Intensive Case Management), où chaque usager a une personne de référence qui l'accompagne vers d'autres services sociaux et de santé selon leurs besoins.

- Le suivi intensif (ACT-Assertive Community Treatment), qui se base sur une équipe pluridisciplinaire en intégrant des professionnels du travail social, des professionnels de santé mentale, de psychiatrie, de l'addictologie ainsi que des professions de soins comme des infirmiers et infirmiers psychiatriques. L'avantage de cette approche est que l'équipe pluridisciplinaire peut répondre directement à beaucoup de besoins, ce qui peut garantir un accès rapide à des soins qui sont souvent difficilement accessibles pour le public cible dans les systèmes de prise en charge traditionnels. Cette approche est surtout utilisée pour des personnes ayant des besoins très élevés en accompagnement « santé et bien-être ».
- Une combinaison des deux approches s'avère efficace et efficiente parce que les usagers peuvent passer d'un système d'accompagnement à l'autre selon leur développement individuel.

5.3 L'inclusion sociale

Le troisième axe d'accompagnement au Housing First est basé sur l'accompagnement émotionnel, administratif et socio-pédagogique. Il s'agit d'un soutien individualisé à la personne pour régulariser sa situation administrative et ainsi profiter pleinement de ses droits sociaux, de l'accompagner dans une recherche de travail ou de développement professionnel, de l'encourager à (re)nouer des relations de famille et d'amitié et de trouver sa place dans la communauté locale. En plus des professionnels du travail social (assistants sociaux, éducateurs gradués et diplômés), un accompagnement par les pairs peut se montrer enrichissant pour l'inclusion sociale des usagers.



Figure 2: L'accompagnement proposé pour l'intégration sociale. Source: Pleace (2016, p.48)

6. Analyse des besoins

6.1 Proposition de clé du personnel

La définition du public cible (chapitre 2) et la description des besoins et défis de l'accompagnement social au sein du Housing First (chapitre 5), témoignent du besoin en personnel qualifié. Voici une proposition de clé de personnel, orientée aux standards européens et internationaux, ainsi que les besoins en conventions externes nécessaires pour un service Housing First qualitatif.

Équipe pluridisciplinaire pour l'accompagnement médico-psycho-social

- Assistant social : 1 pour 6-8 bénéficiaires
- Éducateur gradué/diplômé : 1 pour 6-8 bénéficiaires
- Infirmiers psychiatriques/diplômés : 1 pour 6-8 bénéficiaires
- Psychologue : 1 pour 10 bénéficiaires
- Aides socio-familiales/Auxiliaires de vie : 1 pour 6-8 bénéficiaires
- ➔ Complété par des coordinateurs, des pairs aidant et des bénévoles

Équipe gestion des logements

- Capteur(s) logement
- Artisan(s)
- ➔ En fonction du nombre de logements et des ressources existantes

Conventions externes

Des conventions avec plusieurs acteurs du domaine médico-psycho-social peuvent compléter un accompagnement holistique de qualité en offrant un accès facilité aux services et aides non offerts par l'équipe multidisciplinaire :

- Médecin traitant
- Psychiatre
- Unité psychiatrique
- Service d'urgence hospitalière
- Service de gestion financière
- Occupationnel (mesure d'emploi, réinsertion, atelier protégé)
- Service addictologie
- Aides matérielles
- Pharmacie (coopération pour paiement de factures, sensibilisation pour les besoins du public cible).

6.2 Le besoin de logements adaptés

Critères et caractéristiques de logements adaptés au Housing First :

- Des logements individuels, de petite taille (studio/petit appartement)
- Des logements avec accès facile aux commerces, médecins et transports en commun, comme la population cible est souvent peu mobile et ne dispose pas de voiture
- Des logements avec un contrat de bail, voire un contrat de mise à disposition, à durée indéterminée dès le départ
- Des logements abordables et donc à loyer réduit, la population cible ne disposant souvent que de revenus très modestes (REVIS/RPGH/Pension d'invalidité)
- De préférence « diffus dans la cité » (type « scattered ») et respectant la mixité sociale, sans pour autant exclure des logements de type congregate (ex. une résidence avec seulement des logements Housing First)

Acquisition de logements adaptés

- La nouvelle stratégie du logement abordable du Ministère du Logement devrait permettre aux acteurs d'acquérir des nouveaux logements abordables et adaptés en quantité suffisante.

- Puisque les logements Housing First doivent être mis à disposition à long terme, l'acquisition régulière de nouveaux logements devra être assurée.
- La création d'un cadre légal autour de projets innovateurs (tiny houses, construction modulaire/rapide et autres) peut constituer une solution de logement alternatif pour la population Housing First et d'autres populations socioéconomiquement défavorisées.

6.3 Le besoin de séparer l'accompagnement social de la gestion du logement

Il y a un consensus qu'une séparation claire et nette doit exister entre les rôles et missions des travailleurs sociaux et des gestionnaires des logements. Tout mélange de ces rôles risque de nuire à la relation de confiance entre les travailleurs sociaux et les personnes accompagnées. Pour mener à bien le travail social à long terme, les travailleurs sociaux ne doivent ni pouvoir ni devoir décider sur le déguerpissement de bénéficiaires par exemple. La séparation des rôles permet aussi au travailleur social de faire le suivi d'un bénéficiaire, même si celui a quitté (de son propre gré ou non) son logement Housing First. Chaque activité Housing First devrait donc impliquer la présence d'un capteur logement, qui s'occupe de tous les aspects liés au contrat de bail. Cette fonction de capteur logement devrait être formellement ancrée dans un service différent ou une entité organisationnelle différente de la fonction d'accompagnement sociale.

6.4 Les limites actuelles d'une analyse des besoins

L'essai de chiffrer le besoin en logements Housing First au niveau national sur base des données disponibles en provenance des associations œuvrant sur le terrain s'avère compliquée voire impossible dans la situation actuelle.

D'un côté, ces associations travaillent depuis longtemps avec une population marginalisée et vulnérable. Une différenciation nette entre personnes correspondantes au profil du public cible pour logements Housing First et celles qui n'y correspondent pas, nécessiterait une documentation détaillée des situations individuelles qui fait encore défaut. Il n'existe souvent pas de séparation entre les demandes de logements pour le Housing First et pour d'autres formes de logement accompagné. Une liste d'attente purement Housing First n'existe donc pas.

Un autre grand obstacle est le manque de cadre réglementaire et administratif autour du Housing First. Ainsi, il n'existe actuellement⁵ que trois conventions dédiées explicitement au Housing First alors que tous les acteurs de terrain travaillent à degrés variable avec l'approche Housing First. En réalité, les méthodes et les approches sont donc hétérogènes et souvent mélangées. Le Housing First est souvent plutôt mis en œuvre à travers l'approche des professionnels qu'à travers un cadre défini et formel. L'attribution de postes y afférente est aussi incohérente et varie de projet à projet et entre les associations. Donc, la composition des équipes pluridisciplinaires, ainsi que la clé du personnel, ne sont pas harmonisées. Ceci crée une situation dans laquelle les acteurs de terrain essaient de compenser d'éventuels manques de qualifications ou de quantité de personnel par le recours de personnel sur plusieurs services et des coopérations avec des acteurs externes, dont certaines réussissent mieux que d'autres.

⁵ Mars 2023

Le manque de données pour une analyse des besoins est donc dû à l'absence d'un cadre défini qui permettrait d'identifier les bénéficiaires, les demandes et les ressources liées au Housing First et de collecter des données harmonisées.

7. Pistes de développements pour le Housing First au Luxembourg

7.1 Un cadre réglementaire pour le Housing First

Afin de développer le Housing First comme dispositif distinct, le GT Logement FEDAS préconise le développement d'un cadre réglementaire unique, qui :

- Définit des critères de standards minima pour pouvoir être qualifié en tant que Housing First,
- Offre des conventions/agrément spécifiques pour le Housing First comprenant une allocation de ressources adaptée et harmonisée
- Définit la composition de l'équipe pluridisciplinaire et une clé de personnel, applicable pour tous les projets Housing First et qui reconnaît le besoin de professions variées des domaines social et socio-pédagogique, psychologique et médical.

Si le Housing First est supposé être le moteur de la lutte contre le sans-abrisme comme dans d'autres pays européens et nord-américains, il devra évoluer d'une activité accessoire vers une activité principale, qui est bien définie, bien organisée et bien dotée en personnel et ressources matérielles et techniques.

7.2 Un plaidoyer (prudent) pour un « Label Housing First »

Le GT Logement de la FEDAS Luxembourg est en principe favorable à la création d'un « Label Housing First » étant donné que ceci pourrait donner un cadre réglementaire et législatif favorable au développement qualitatif et quantitatif.

Cependant, la création de labels comporte certains risques qui doivent être considérés. Il y a par exemple un risque de rigidité administrative exagérée ou encore le danger de pseudo-valorisation de services par la labellisation, sans que les valeurs et la qualité effectives ne correspondent aux promesses données par le label.

Voici quelques conditions qui devraient être remplies pour créer un label catalyseur du développement et de l'innovation, vraisemblable et authentique :

- Les critères pour l'obtention d'un label doivent être clairs, transparents et égaux pour tous les acteurs concernés
- Un « Label Housing First » doit prendre en compte les spécificités du modèle luxembourgeois (chapitre 4), notamment en ce qui concerne la situation du marché immobilier très tendu. Ainsi, une panoplie de types de logements et de formes de cohabitation doivent être éligibles pour ce label. Même si le type de logement idéal (décrit dans le chapitre 6.2) reste préférable, la situation du marché immobilier au Luxembourg et la demande en constante augmentation ne permettent pas d'en exclure d'autres.

- Une flexibilité doit aussi être accordée au niveau des contrats, qui, pour la plupart devront être signés entre le propriétaire et le gestionnaire (chapitre 4.1) et non entre le propriétaire et l’occupant, comme le préconisent les approches Housing First internationales.
- Dès lors, un label avec différentes sous-catégories en fonction des types de logements et de contrats est imaginable.
 - Pour assurer la qualité du « Label Housing First », des critères fixes, standardisés et valides pour toutes les potentielles sous-catégories doivent être fixés au niveau du public cible et de la clé de personnel ainsi que la composition de l’équipe pluridisciplinaire.
 - ➔ Le public cible primaire doit correspondre à la définition et aux catégories ETHOS⁶ 1 et 2. Trop de flexibilité dans le choix des bénéficiaires d’un logement Housing First risque de créer un biais en faveur de personnes aux besoins d’accompagnement médico-psycho-social moins complexes et au détriment des personnes les plus vulnérabilisées, pour lesquelles l’approche Housing First a été créée originalement.
 - ➔ La clé de personnel et la composition des équipes multidisciplinaires doivent être standardisées pour que la qualité de l’accompagnement soit assurée dans tous les projets et logements portant un label Housing First.
- Un « Label Housing First » est donc désirable pour la promotion du Housing First au Luxembourg. Un cadre plus clair et documenté permettra de mieux analyser et chiffrer les besoins en logements Housing First.
- Ce label devra combiner une certaine flexibilité au niveau des types de logements et des contrats de bail avec des critères fixes voire standardisés en ce qui concerne la sélection de bénéficiaires ainsi que la clé de personnel et la composition des équipes multidisciplinaires.

8. Un appel au dialogue structuré

Le GT Logement de la FEDAS fédère un grand nombre d’acteurs sociaux œuvrant en faveur de l’inclusion sociale par le logement au Luxembourg : des acteurs du streetwork et du domaine du sans-abrisme, les acteurs du Housing First, des bailleurs et promoteurs sociaux ainsi que des acteurs de la Gestion Locative Sociale (GLS). Forte de cette représentation, nous appelons à la création d’un dialogue structuré entre le Ministère de la Famille, de l’Intégration et à la Grande Région et la FEDAS Luxembourg pour trouver des solutions à la hauteur des défis. La mise en place d’un dialogue structuré, regroupant les expertises de tous les acteurs concernés, créerait une vraie plus-value et un potentiel d’innovation pour le développement de la prochaine stratégie nationale contre le sans-abrisme, pour la promotion du Housing First, pour l’accompagnement social réalisé par les bailleurs sociaux. Le Luxembourg ayant signé la stratégie de Lisbonne et son objectif des « 0 sans-abris en 2030 », des coopérations fortes et des synergies productives sont des éléments clés pour transformer cette ambition en réalité.

⁶ https://www.feantsa.org/download/fr_2525022567407186066.pdf

Sources

Bayenet, Benoît/Carlier, Justine/Tojerow, Ilan/Verdonck, Magali (2022) : Rapport final. Le sans-ché-soirisme : suite ou fin ? Bruxelles : Département d'économie appliquée de l'ULB (DULBEA). Disponible sous : <https://syndicatdesimmenses.be/wp-content/uploads/2022/09/Rapport-DULBEA.pdf> (23.12.2022)

Pleace, Nicholas (2016) : Guide sur le logement d'abord en Europe. Publié par FEANTSA. Disponible sous https://housingfirsteurope.eu/wp-content/uploads/2021/12/HFG_FR_full_digital.pdf (23.12.2022)